

Compte Rendu du CHSCT du 10 septembre 2015

1-Transferts des activités des trésoreries de Bréhal à Granville, de Saint Jean De Daye à Saint Lô et de Brécey à Avranches et transfert du SPF de Valognes à Cherbourg (avis)

Le DDFIP sollicite l'avis du CHSCT sur l'accompagnement immobilier de ces projets de restructuration pour lesquels le CTL du 24 septembre émettra un avis.

L'administration a fourni les plans avant et après travaux. Mais, il n'y a pas d'avis du médecin de prévention. L'avis de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a été sollicité mais non présenté pour tous les projets. Les plans ont été présentés aux agents dont les services sont supprimés mais il n'y a aucun compte rendu de leurs observations.

Les représentants du personnel ont demandé au directeur refuse reporter ces projets en janvier 2017 pour permettre aux agents concernés de participer au mouvement de mutation de septembre 2016. Le DDFIP refuse. Mais il fera remonter cette difficulté à la centrale pour que la mutation soit possible lors d'une restructuration.

Les OS ont donc demandé le retrait de ce sujet de l'ordre du jour puisqu'elles considèrent que l'aspect humain de ces transferts de service doit être vu aussi par le comité. Or, aucun impact sur la vie au travail des agents n'est présenté comme par exemple l'augmentation du délai de route.

Le directeur refuse également ce retrait ainsi que le report de ce point à un autre CHSCT.

Face à l'attitude du directeur, les OS demandent à voir ce point à la fin du CHSCT conformément au règlement intérieur. En fin de réunion, l'administration présente alors les 4 projets sur la future organisation du travail, le positionnement des bureaux....

Mais dans la continuité des observations des représentants du personnel en début de réunion, le directeur ne présente aucun élément sur la vie aux travail des agents arguant que ces informations seront fournies au CTL du 24 septembre.

FO a refusé d'exprimer un avis sur le seul aspect immobilier. Car ces opérations conduiront à une dégradations des conditions de travail des agents. Ex : l'augmentation de la charge de travail sans l'effectif correspondant pour les SIP récupérant le recouvrement de l'impôt. Il s'agit de suppression d'emploi de fait qui auront un impact pour les agents en matière de RPS. En réponse le directeur évoque une révision des seuil de poursuites, l'aide de l'Équipe Départemental de Renfort. Mais **FO** rappelle qu'elle est déjà très sollicitée et qu'elle ne couvre pas tous les besoins.

Au final, le CHSCT n'a pas rendu d'avis puisque les représentant des OS ont toutes refusé d'exprimer un vote .

2-Point sur le tableau de suivi des actions du CHSCT (Information)

la secrétaire administrative du comité liste les actions suivies. **FO** a demandé où en était la livraison du matériels pour les agents du service courrier. L'assistante de prévention indique que la commande a été faite et que la livraison interviendrait en septembre.

De même, nous avons rappelé que le CHSCT avait accepté de financer le déplacement d'une cloison d'un bureau du SIE de Saint Lô (900€) pour améliorer les conditions de travail des agents. Or, rien n'a été fait pendant les travaux du hall d'accueil contrairement à ce qui été prévu. Pour **FO**, il faut rapidement faire ces travaux avant de perdre les crédits affectés à cette action.

3- Budget 2015 : fiches de propositions d'actions (avis)

Les crédits 2015 sont de 89 K€. Avant ce CHSCT, Les actions validées représentent 43 K€. Les autorisations d'engagements disponibles sont de 45 K€. Les crédits de paiements s'élèvent à 33 K€. Les propositionsfaites :

DDFIP St Lô, Coutances : fourniture et pose de fonds plafonds = 7 966 €

Avranches : Réfection éclairage cheminement handicap et signalisation des portes = 1 436 €

Cherbourg CDIF : achat et pose de 4 stores = devis en cours.

Cherbourg SIE : pour réduire des nuisances sonores, achat et pose de porte =1 254 €

6 panneaux acoustiques sur pieds = 1000€ l'unité

FO a voté favorablement sur ces propositions. Le CHSCT a validé ces actions.

La dotation annuelle du médecin de 10K€ est consommée à 80%. Le comité valide un complément de 2 K€.

Suite à l'utilisation de tous les supports double écran et des demandes d'agents, le CHSCT a proposé de faire une nouvelle commande de ce matériel. Un recensement des besoins sera réalisé par l'intermédiaire des chefs de services.

N'hésitez pas à faire remonter vos besoins sur ce type d'équipement.

4-Points obligatoires : accidents de service et les maladies professionnelles, les fiches de signalement des agressions, les rapports de visite du médecin de prévention et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, les suites données à ces rapports, les refus motivés de la direction aux aménagements de poste proposés par le médecin de prévention, les registres de sante et sécurité au travail (information)

La secrétaire animateur du CHSCT présente les 2 accidents de service. Il s'agit de chutes ayant donné lieu à un seul arrêt de travail. Une fiche de signalement a été réalisé suite aux menaces d'un usager à un agent d'une trésorerie.

L'ISST commente son rapport de la visite du CFP de Beaumont Hague. Il porte sur la sécurité (électrique, amiante...), les conditions de travail et les éléments ergonomiques (aménagement des bureaux, aération), l'hygiène des lieux de travail (sanitaires et nettoyage).

Les observations sur les registres dématérialisés sont présentées ainsi que les réponses de la direction. Les observations concernent les sites d'Avranches, Valognes Impôts, Cherbourg Abbaye et services en direction.

FO rappelle aux agents qu'ils ont intérêt à utiliser les registres. Ils sont accessibles via l'intranet local. La dématérialisation permet aux OS comme aux agents de suivre les réponses.

5- Présentation de la mise à jour du guide amiante (information) par l'ISST

Ce guide traite des problématiques immobilières liées au risque amiante et rappelle les dispositions à respecter pour préserver la santé et la sécurité des agents et des salariés des entreprises intervenantes :

- tenue et mise à jour des DTA (dossiers techniques amiante) ; repérage amiante avant travaux ; signalétique
- traitement des matériaux contenant de l'amiante ; sélection des entreprises traitant l'amiante ;
- plan de retrait ou confinement ; contrôle des fibres ; - gestion et traçabilité des déchets ;
- dispositif d'information à mettre en place lors d'une opération de travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante.

Les DTA des immeubles domaniaux sont réalisés par l'administration. Pour les immeubles loués, cette charge revient au propriétaire comme les collectivités. Lors de travaux dans vos bureaux , assurez vous que les entreprises ont bien consulté le DTA.

6- Questions diverses

Budget de la DDFIP : La direction informe le comité sur la situation au 31/08/15. Les projections prévoient un manque de crédits de 280 K€. D'où l'absence désormais de cofinancement des actions du CHSCT par la DDFIP jusqu'à la fin de l'année. En l'absence d'abondement par la DGFIP, le directeur adjoint explique que des dépenses seront reportées sur 2016 (affranchissement, loyers du 4eme trimestre).

Trousse de secours : **FO** a demandé où en était leur mise à jour. L'assistante de prévention répond que les services sociaux étaient en attente de nouveau crédits en septembre pour financer cette action.

Équipe Départemental de Renfort : La note du 14/08/15 sur le temps de travail a été évoquée. **FO** dénonce cette note qui oblige désormais les agents à pointer et qui considère que le temps de route n'est pas du temps de travail.

Le directeur indique que les agents de l'EDR seront réunis le 1er octobre prochain pour notamment parler de cette note. M ROULET précise qu'il ne souhaite pas le pointage et que l'application soit la moins perturbante possible, « raisonnée et raisonnable » (?!).

Le prochain CHSCT est prévu le jeudi 22 octobre,

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS TRANSMETTRE VOS REMARQUES, PROBLEMES DIVERS RENCONTRÉS. AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU MIEUX VOS CONDITIONS DE TRAVAIL. OU SI CE COMPTE RENDU SUSCITE DES QUESTIONS CONTACTEZ NOUS.

Julien CLAUDOT représentant titulaire Eric YVON représentant suppléant

SIP de GRANVILLE

35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE CEDEX

@ : fo.ddfip50@dgifp.finances.gouv.fr